



Collège du Trenze
119, rue Basse – Le village
48220 VIALAS
04 66 41 02 17
ce.0480016g@ac-montpellier.fr

FOURNITURES OBLIGATOIRES POUR LES ELEVES INTERNES

Literie et linge de toilette : l'établissement fournit une alèze.

- 1 drap housse.
- 1 oreiller **avec 1 taie**.
- 1 couverture **avec 1 drap plat** ou 1 couette **avec 1 housse** (sac de couchage interdit).
- 1 serviette de toilette.
- 1 gant de toilette.

La literie, la serviette de toilette et le gant seront rapportés à la maison pour y être lavés selon le calendrier qui vous sera communiqué à la rentrée .

Nécessaire de toilette :

- Brosse à dents.
- Dentifrice.
- Gel douche ou savon.
- Shampoing.
- Pour les filles, serviettes périodiques (en prévoir toujours un paquet d'avance) ainsi que des sachets pour les serviettes usagées à jeter..
- Mouchoirs en papier.
- Tongs ou claquettes pour sortir de la douche.

ATTENTION : pour des raisons de sécurité, les bombes aérosols (déodorants, parfums, gel, etc.) sont strictement interdites.

Vêtements

- Sous-vêtements : 1 change propre par jour (chaussettes, caleçons, culottes, etc...)
- Vêtements de nuit (pyjama ou t-shirt +short).
- Vêtements de rechange en nombre suffisant pour une semaine.
- Tenue de sport avec 1 paire de baskets qui soit différente de celles portées quotidiennement)
- 2 paires de chaussures (y compris 1 paire de baskets)

ATTENTION : prévoir des vêtements chauds en quantité suffisante

Les vêtements seront tous rapportés à la maison chaque semaine pour y être lavés.

Divers

- **3 cadenas** d'une grande fiabilité avec 2 clés par cadenas : les doubles seront conservés à la vie scolaire. À défaut, les casiers peuvent être ouverts en coupant le cadenas. Il vous faudra donc fournir un autre cadenas avec clés.
- **1 gourde.**

Effets personnels :

L'élève demeure entièrement responsable des effets personnels qu'il introduit dans le collège. Il ne doit pas apporter d'objets de valeur ni d'argent. Le collège ne pourrait être tenu pour responsable en cas de disparition ou d'échanges effectués avec des camarades.

Produits alimentaires :

Les élèves peuvent apporter au maximum **deux paquets de biscuits par semaine**, qui resteront à l'internat et ne seront pas consommés avant les repas. **Les chips ou denrées similaires ainsi que les boissons de toutes sortes (cannettes, bouteilles, etc.) ne sont pas autorisées.**

Le règlement intérieur de l'établissement, en ligne sur l'ENT vous apprendra des précisions sur les effets et objets interdits. En vous remerciant de votre coopération et vigilance pour préserver l'hygiène et la sécurité de votre enfant lors de sa semaine à l'internat.